VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

# Willard & Eiseman — Willard & Eiseman

ANNONCE JUDICIAIRE.

## VENTE EN PARTAGE.

Succession de MARY ELIZABETH KELLER, Veuve de George Rice — Cour Civile de District, No 87,766.

A L'ENCAN,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne,

## JEUDI, LE 13 MAI, A MIDI.

Vente par WILLARD & EISEMAN. MEYER EISEMAN, Encanteur.

[illegible] VERTU d'un ordre de l'Hon. W. B. Somerville, juge de la Division D, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, dans l'affaire de [illegible] de Mary Elizabeth Keller, veuve George Rice et adressé à Meyer Eiseman, encanteur, nous offrirons en vente à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 13 mai, à [illegible], toutes les propriétés foncières ci-après [illegible], à savoir—

Première—Un certain lot de terre avec les [bâtisses] et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme lot No 15, l'îlet No 45, borné par les rues Marengo, Milan, Colisée et Perrier, d'après un plan annexé à un acte de vente de [illegible] A. Reinbook, passé pardevant Théodore [illegible], notaire en cette ville, le onzième jour de mars 1868, ledit lot mesurant [illegible] vingt-huit pieds (28) sept (7) [pouces] de face à la rue Marengo sur cent [vingt]-huit (128) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur cette propriété consistent d'un cottage simple No 1204 rue Marengo, laquelle contient 5 chambres et cuisine, [illegible] et tapissé retiré du trottoir.

Deuxième—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-[illegible], Rousseau, St-André et Fulton, désigné par le No 3 sur un plan dressé par Ken. [illegible] Werner, le 25 mars 1848, et déposé en les registres de la paroisse de Jefferson, ledit lot mesure, en mesure américaine, [trente]-et-un pieds [31] onze pouces [11] et [cinq] [5] lignes de face à la rue Ste-Marie sur vingt-sept pieds [127] dix pouces [10] [et] lignes et demie de profondeur entre lignes parallèles, et est une subdivision d'un [certain] lot de terre désigné par le No 4 sur [un plan] dressé par Joseph Pilié, le 17ième de février 1823, et déposé en l'étude de [Christ]am Christy, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations sur cette propriété comprennent le cottage double Nos 530 32 rue [Ste-Marie], contenant 2 chambres et cuisine [de chaque] côté.

Troisième—Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Calliope (autrefois Duplantier), Magasin, Gaiennie et Constance; ledit lot mesurant en mesure américaine vingt-neuf (29) pieds huit (8) pouces et trois (3) lignes de face à la rue Calliope, sur cent vingt sept (127) pieds dix (10) pouces et cinq (5) lignes de profondeur et vingt-neuf (29) pieds neuf (9) pouces et six [6] lignes sur la ligne du fond.

Les améliorations sur cette propriété comprennent un cottage double Nos 1016-20 rue Calliope, contenant 7 chambres de chaque côté, avec deux étages dans le fond.

Quatrième—Six lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 119 borné par les rues Constance, Calliope, Annonciation et Clio (autrefois Gaiennie), désignés par les lettres A, B, C, D, E et F sur un devis et certificat d'arpentage signé par D. F. Seghers et fils, voyers, daté du 5 décembre 1908, et d'après lequel devis lesdits lots sont contigus et mesurent, à savoir:

Le lot A — quarante-cinq pieds (45) et six pouces (6) de face à la rue Constance sur une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds (100) formant le coin des rues Constance et Calliope, étant composé du tout du lot original No 26 et sur la plus grande partie du lot No 25.

Les améliorations sur ce lot comprennent un emplacement splendide pour commerce et résidence, Nos 1102 04 rue Constance. La bâtisse contient environ 8 chambres en plus du magasin.

Le lot B—Vingt-neuf pieds (29), dix pouces (10) et quatre lignes (4) de face à la rue Constance, trente-cinq pieds, trois (3) pouces et quatre (4) lignes en largeur dans le fond sur une profondeur de cent (100) pieds sur la ligne de côté vers la rue Calliope contigu au lot A sur ledit devis, une première profondeur sur l'autre ligne du côté opposé s'allongeant au long d'une allée commune pour l'usage dudit lot B et le lot C contigu, de quarante pieds (40) onze [11] pouces et quatre [4] lignes, de là sur une ligne oblique s'allongeant vers la rue Clio de deux (2) pieds onze (11) pouces et quatre (4) lignes, de là une deuxième profondeur de dix-sept [17] pieds dix (10) pouces et deux [2] lignes, de là sur une ligne oblique s'allongeant aussi vers la rue Clio de cinq [5] pieds cinq [5] pouces, de là une troisième profondeur à la ligne du fond de trente-quatre [34] pieds neuf [9] pouces et deux [2] lignes.

Le lot C — Quatorze (14) pieds un pouce (1) et quatre (4) lignes de face à la rue Constance; douze (12) pieds deux pouces (2) et quatre (4) lignes en largeur dans le fond sur une profondeur sur le côté vers la rue Clio, de cent pieds (100) une première profondeur sur la ligne du côté opposé s'allongeant au long de la susdite allée commune pour l'usage des dits lots C et B, quarante pieds (40) onze pouces (11) et quatre lignes (4) de là sur une ligne oblique s'allongeant dans la direction de la rue Calliope de deux (2) pieds onze pouces (11) et quatre (4) lignes; de là une deuxième profondeur de dix sept pieds (17) dix pouces (10) et deux (2) lignes; de là sur une ligne oblique s'allongeant dans la direction de la rue Clio de cinq (5) pieds cinq (5) pouces et de là une troisième profondeur à la ligne du fond de trente quatre pieds (34) neuf pouces (9) et deux (2) lignes.

Les dits lots B et C, sont composés d'une partie du lot original 25 et le tout des lots originaux 23 et 24.

Les améliorations sur les lots ci-dessus décrits B et C comprennent une résidence double Nos 1106-8 rue Constance, et la résidence simple No 1110 rue Constance.

Le lot D est contigu aux lots A, B et C dans le fond, seize pieds [16] huit pouces [8] de face à la rue Calliope sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt-sept pieds [127] dix pouces [10] et cinq [5] lignes, étant composé de la plus grande portion du lot No 27 et une petite portion de terre dans le fond.

Les améliorations sur cette propriété comprennent un cottage simple attrayant No 936 rue Calliope, retiré de la banquette, grillage en fer, contenant 4 chambres et cuisine.

Le lot E est vingt-sept pieds [27] deux [2] pouces et trois [3] lignes de face à la rue Calliope, vingt-huit pieds [28] onze pouces [11] et trois [3] lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt-sept pieds [127] dix [10] pouces et cinq [5] lignes sur la ligne de division du lot D, une première profondeur le long d'une allée sur le côté vers la rue Annonciation pour l'usage commun dudit lot E et contigu au lot F de soixante-seize pieds [76] un pouce [1] et quatre [4] lignes; de là sur une ligne oblique s'allongeant dans la direction de la rue Annonciation trois [3] pieds un [1] pouce et de là une deuxième profondeur à la ligne du fond de quarante-neuf pieds [49] et trois [3] pouces.

Les améliorations sur cette propriété comprennent le cottage double attrayant Nos 932-34 rue Calliope, contenant 3 chambres et cuisine de chaque côté; plâtre, grillage en fer et citerne.

Le lot F mesurant vingt-sept pieds (27) quatre lignes (4) de face à la rue Calliope sur une première profondeur de soixante-seize (76) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes au long d'une allée divisant le lot du E. de là sur une ligne oblique s'étendant en la direction de la rue Constance, de trois (3) pieds un (1) pouce; de là une ligne droite s'étendant à la ligne du fond de quarante-neuf (49) pieds trois (3) pouces et d'une profondeur de cent vingt-sept (127) pieds dix (10) pouces et cinq (5) lignes sur le côté vers la rue Annonciation sur une largeur de vingt-huit (28) pieds neuf (9) pouces et quatre (4) lignes dans le fond.

Les améliorations sur cette propriété comprenant le cottage double Nos 928 30 rue Calliope consistant de trois (3) chambres et cuisine de chaque côté, plâtré partout, citerne.

Cinquième—Un certain lot de terre situé dans le même District et l'îlet que la propriété ci-dessus désignée par le 33 sur le devis ci-dessus mentionné de D. E. Seghers & fils, sur un plan déposé parmi les registres de O. de Armas, ancien notaire, comme plan No 6, lequel dit lot mesurant vingt-quatre [24] pieds neuf [9] pouces et cinq [5] lignes de face à la rue Calliope sur une profondeur de cent vingt-deux (122) pieds et trois [3] pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations sur cette propriété comprenant la résidence simple à deux étages, No 916 rue Calliope, contenant 8 chambres.

Conditions—Un tiers 1/3 ou plus comptant à l'option de l'acquéreur la balance, s'il y en a, en un, deux et trois ans de crédit, représenté par des billets de l'acquéreur, daté du jour de l'adjudication, portant sept pour cent [7 0|0] d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurité. l'acquéreur devant assumer en plus de son enchère, les taxes pour l'année 1909, et de payer le coût des certificats nécessaires pour les actes de vente. Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire. Les loyers devant appartenir aux acquéreurs de la date de la signature des actes de vente. Les acquéreurs devant déposer comptant dix pour cent [10 0|0] du prix d'achat au moment de la vente avec l'encanteur.

Dart & Kernan et L. L. Labatt, avocats.
WILLARD & EISEMAN.
MEYER EISEMAN, Encanteur.
11 avril—11 18 25—mai 2 9 13

VENTES A L'ENCAN.

# Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE

## ATTENTION CAPITALISTES

### Désirables demeures dans le 7me District.

Cottages simples No 1620 et 1623 rue Dante, entre Birch et Green.

Succession de Victor Lafforgue.

No 88,585—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER —G. G. Friedrichs, encanteur — Bureau No 826 rue Commune — A l'encan, MARDI, le 1er juin 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, Paroisse d'Orléans, daté du 26 avril 1909, et rendu dans la susdite affaire:

1o Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, carré d'îlet No 210, borné par les rues Dante, Green, Cambronne et Birch; ledit terrain commence à une distance de cent cinq pieds (105) du coin des rues Green et Dante et mesure quarante-cinq pieds (45) rue Dante, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, étant l'entier terrain No 6 et une partie du terrain No 7 adjacent.

No 2. Deux certains terrains situés dans le Septième District de cette ville, dans le carré No 211, borné par les rues Dante Dublin, Green et Birch, et désigné par les Nos 18 et 19 dudit carré, contigus et mesurant chacun trente (30) pieds de face à la rue Dante sur une profondeur de cent dix-sept pied six pouces 117' 6" entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste s'il y en a, en un an représenté par un ou des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 7 0|0 d'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'à leur paiement; garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur; toutes les clauses de sécurité et privilèges sur la propriété vendue, comprenant la clause de non aliénando, 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devant être transférée au détenteur des billets; l'acquéreur assumant en sus du prix d'achat, toutes les taxes dues et exigibles en 1909; il fera un dépôt de 10 0|0 comptant au moment de la vente. L'acte de vente pardevant M. Lewis R. Graham, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Hon. C. C. Friedrichs, avocat.
30 av—mai 2 9 16 23 30 31—juin 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Propriété de valeur à Carrollton.

### Cottages Simples Nos 7725 et 7729 rue Hickory.

Succession de Mme Margaret Bougger, veuve de Adam Helwick.

No 89,073—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A L'ENCAN.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, George G. Frederichs, Encanteur. Bureau No 826 rue Commune— MARDI, le 25 mai 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre signé le 13me jour d'avril 1909 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District, dans l'îlet No 248 borné par les rues Burdette, Adams, Cohn et Hickory, lesdits lots sont désignés par les Nos 21-22 sur un devis annexé à un acte de vente fait par M. Dorsan passé pardevant E. Commagère, ancien notaire, le 6 février 1872, lesdits lots sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Burdette sur 120 pieds de profondeur. Le lot No 22 forme le coin des rues Burdette et Hickory, acquis par la défunte Mme Helwick de Theo P. Helwick, d'après un acte de vente passé pardevant Geo. Montgomery, notaire, le 22 janvier 1903 enregistré dans le livre des transferts 193, folio 112.

Les améliorations comprennent deux cottages simples en bois, couvert avec des bardeaux, galerie sur le devant et environ trois chambres de chaque côté, bonne cour, citernes, hangar, etc., etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, devant être représenté par billets qui doivent être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité incluant le "Pacte de non alienando". 10 0|0 honoraire d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur du billet, l'acquéreur devant assumer au-dessus du prix de l'adjudication les taxes de 1909 et faire un dépôt de 10 0|0 comptant pour lier la vente. L'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 avril—24 30—mai 2 9 16 23 à date

# I. B. Rennyson.

Succession de Elma Bergeron, épouse de Dall Thomas.—No 88,236.

CONFORMEMENT à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé du 19 avril 1909, dans l'affaire de la succession de Elma Bergeron, épouse de Dall Thomas, No 88,236, je procéderai de vendre à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 27 mai 1909, le joli cottage simple No 1501 rue N. Broad, comprenant un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes, y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, White, Laharpe et Lapeyrouse, désigné par le numéro quatorze et mesurant vingt-six pieds quatre pouces de face à la rue Broad sur une profondeur de cent neuf pieds [illegible] pouce entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de la vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur et à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non alienando et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, l'acquéreur devant payer en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles pour 1909 et payer pour l'acte de vente pardevant H. L. Loomis, notaire. Dix pour cent de dépôt au moment de la vente chez
I. B. RENNYSON, Encanteur.
25 avril—25—mai 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

## UN JOLI COTTAGE DOUBLE

Cinq chambres de chaque côté.

2309-11 AVENUE CLEVELAND,

Entre les rues Miro et Tonti, l'îlet Canal.

Devant être vendu au plus haut enchérisseur sans limite ou réserve, JEUDI, le 13 mai 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans daté et signé le 29 mars 1909, procès 88,371, je procéderai de vendre à l'enchère publique, JEUDI, le 13 mai. Le joli cottage double 2309-11 avenue Cleveland, dans l'îlet 552, Premier District de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Miro, Tonti et Canal, étant le lot 20, et mesurant 30 pieds de face à l'avenue Cleveland sur une profondeur entre lignes parallèles de 128' 8" 6'''.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance en un et deux ans sur billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque et privilège de vendeur et toutes les autres clauses de sécurité, lesdits billets devant porter intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date du passage de l'acte de vente; les loyers devant aller à l'acquéreur de la date de l'acte de vente: les taxes de 1909, les frais des certificats nécessaire et l'acte de vente pardevant Alphonse Cuneo, notaire aux frais de l'acquéreur; 10 pour cent de dépôt au moment de la vente chez
I. B. RENNYSON, Encanteur.
Geo. Montgomery, avocat.
11 avril—11 18 25—mai 2 9 13

VENTES A L'ENCAN

# Albert Paul.

Contenu de Résidence,

2334 rue Milan, près de la rue Howard,

Comprenant

Jolis Meubles de Salon, Chambre, Librairie, Vestibule et Cuisine, Pendules, Miroirs, Ornements, Verrerie, Porcelaine, Portraits, Photographies, Incubateur, Stove à Gaz, Linge de Lits et de Table et nombre d'autres articles.

Bijouterie, Argenterie et Plaqué.

Vache et Jeune Vache.

Succession de Emily Troy.

No 89,386—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 311 rue Baronne, VENDREDI, le 7 mai 1909, à 11 heures A. M., sur les lieux No 2334 rue Milan, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 20 avril 1909 pour le compte de la succession de Emily Troy, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

Un lot de meubles de maison, bijouterie, ornements, Photographies, vache et jeune vache et un lot de choses diverses.

Conditions — Comptant.
E. J. Maral, avocat.
25 avril—25—mai 2 7

## L'Ecole de Culture Physique Pons,

### 116 RUE ST-CHARLES

Pour le développement des Hommes et des Femmes et le traitement de ceux qui sont atteints de débilité.
CARL PONS, Champion Athlète Greco-Romain, Directeur.
Mme CARL PONS Enseigne aux Dames.

# Boîtes d'alarmes d'incendie.

8 Douane et N. Front.
5 Canal et Decatur.
6 Douane et Royale.
7 Bienville et Decatur.
8 St-Louis et Royale.
12 Conti et Chartres.
13 Toulouse et Decatur.
14 Station de police du 3me precinct, 715 Chartres.
15 St-Philippe et Decatur.
16 Decatur et Hôpital.
17 Dumaine et Bourbon.
18 Dauphine et Hôpital.
19 Royale et Ursulines.
21 212 Dauphine, Pompe No 7.
23 St-Louis et N. Remparts.
24 Canal et N. Remparts.
25 Canal et Tchoupitoulas.
26 Canal et Camp.
27 Natchez et Tchoupitoulas.
28 Poydras et Sud Peters.
31 Poydras et Magasins.
32 Gravier et Magasins.
34 Poydras et Camp.
35 Perdido, près St-Charles; Pompe No 13.
36 Gravier et St-Charles.
37 Commun et Carondelet.
38 Canal et Baronne.
41 Union et Dryades.
42 Poydras et Remparts.
43 Girod et Remparts.
45 Magasins et Girod; Pompe No 6.
46 Lafayette et Delta.
47 Julie et Water.
48 Julie, entre Commerce et Tchoupitoulas.
51 St-Joseph et Sud Peters.
52 St-Joseph et Camp.
53 Julie et St-Charles.
54 Magasins, près Poeyfarré, Pompe No 6.
56 Calliope et Peters.
57 Calliope et Annonciation.
5[illegible] Erato et Constance.
[illegible]1 Calliope et Camp.
62 Calliope et Carondelet.
63 St-Charles et Erato.
64 Ave Howard et St Remparts.
65 Calliope et Freret.
67 Julie et Liberté.
68 Lafayette et Sud Robertson, Workhouse.
71 Ave. Tulane et S. Bas[illegible], Station de Police du 1er precinct.
72 Ave. Tulane, près [illegible]
73 Ave. Tulane et [illegible]
74 Poydras et S. [illegible]
75 Poydras, près Freret.
76 Lafayette et Mir[illegible]
78 Palmyre et S. [illegible]man.
81 Avenue Tulane et Dupré.
82 S. Broad et Palmyre.
83 Avenue Tulane et S. Tonti.
8[illegible] [illegible] et Magnolia.
85 [illegible], entre Clio et Calliope
8[illegible] Erato et Franklin.
8[illegible] Terpsichore et Franklin.
91 Melpomène et Dryades; Pompe No 20.
92 Tête de la rue Thalie.
93 Hunter et Tchoupitoulas; Pompe No 1.
94 Henderson et Front.
95 Tchoupitoulas, près Orange, Pompe No 12.
96 Race et Annonciation.
97 Race et Magasins.
98 Terpsichore et Chippewa; 2me Station de Police.
121 Religieuse et Market.
123 Melpomène et Camp.
124 St-James et S. Peters.
125 Felicité et Chippewa.
126 Felicité, près Orange.
127 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
128 St-André et Fulton.
131 Terpsichore et Carondelet.
132 St-André et Magasins.
134 St-Charles Avenue et Felicité.
135 St-André et Dryades.
136 St-André et Magnolia; Pompe No 27.
137 Jackson et Rousseau; H. et L. Co. No 1.
138 Jackson et Laurel: Pompe No 22
142 Jackson et Colisée.
143 Annonciation et Sorapuru.
145 Tchoupitoulas et Sorapuru.
146 Jackson et Carondelet.
147 Jackson et Liberté.
148 Première et Constance.
152 Première, près St-Charles, Pompe Chimique No 2.
153 Première et Howard.
154 Dryades et Deuxième.
156 Deuxième et Chestnut.
157 Troisième et Tchoupitoulas.
158 Quatrième et Laurel.
162 Quatrième et Prytanée.
163 Quatrième et Dryades.
164 Avenue Washington et Chippewa.
165 Washington et Camp, Pompe No 23.
167 Washington et Magnolia.
168 Sixième et S. Remparts.
171 Pleasant et Annonciation.
172 Septième et Fulton.
173 Neuvième et Magasins.
174 Harmonie et Tchoupitoulas.
175 Huitième et Chestnut.
176 Harmonie et Prytanée.
182 Harmonie et Carondelet.
192 Bassin près Conti, H & L No 4
193 Canal et Marais.
194 N. Liberté et St Pierre.
195 Toulouse et Liberté.
213 Douane et N. Robertson.
214 St Louis et N. Villeré.
215 St Louis et N. Claiborne.
216 St Louis et N. Prieur.
217 Bienville et N. Derbigny
218 Bienville et N. Johnson.
231 Canal et N. Rocheblave
234 Canal et N. Dupré.
235 Conti et N. Broad.
236 Canal et N. Génois.
237 Canal et N. Alexandre.
238 Bienville et avenue N. Hagan.
241 Douane et avenue Carrollton.
243 Alexandre et Chemin N. Metairie.
245 Esplanade et N. Remparts.
246 Toulouse et Bourgogne.
247 St-Pierre et N. Claiborne: Pompe No 21.
252 Dumaine et St-Claude; Pompe No 10.
253 Ursulines et Liberté.
254 Esplanade et Liberté.
256 Chemin du Bayou et N. Claiborne.
257 Ursulines et N. Prieur.
261 Ursulines et N. Broad
263 Chemin du Bayou et Galvez; Pompe No 3.
264 Ste-Anne et N. Miro.
265 Dumaine et N. White.
271 Esplanade et Dupré.
273 Esplanade et Pont du Bayou Station de Chars.
274 Dumaine et avenue Hagan.
275 Esplanade et Bourbon.
281 Touro et Royale.
283 Bourbon et N. Remparts.
284 Champs-Elysées, près Dauphine; Station de Police du 5me precinct
293 Touro et N. Villeré.
312 Annette et Marais.
314 Lapeyrouse et Claiborne
315 N. Claiborne et St-Antoine
316 N. Claiborne et Champs-Elysées.
317 Français et Grant.
318 Français et N. Broad; Sterns' Factory.)
321 Colombus et St-Claude.
324 Colombus et N. Roman.
325 Laharpe et Grande Route St Jean; station des chars.
326 Lapeyrouse et N. Galvez.
327 Chemin du Bayou et N. Dorgenois.
328 Entrée aux Fair Grounds, Rue Sauvage.
341 Marigny et N. Peters.
342 Mandeville et Marais.
345 Avenue Lafayette et Chartres.
346 Avenue Lafayette et Urquhart; Station des chars.
347 Avenue St-Roch et Villeré, Pompe No 8.
351 Mandeville et Marais.
352 Espagne et N. Remparts
354 Bourgogne et Marigny.
356 Presse et N. Peters: N. E. Railroad.
361 Clouet et Royale.
362 Louisa et Chartres.
364 Dauphine et Montégut.
365 Dauphine et Port; Pompe No 24.
371 St-Ferdinand et St-Claude
372 Marais et Louisa.
374 St-Claude et Congrès.
381 Elmire et Bourgogne.
382 Louisa et Bourgogne.
391 Dauphine et Indépendance
392 Dauphine et Mazant.
412 Chartres et Mazant.
413 Pologne et N. Remparts; Station de Chars.
415 Avenue Jourdan et Dauphine.
416 Elizardi et Dauphine.
417 Flood et N. Remparts.
418 Flood et N. Peters.
421 Delery et N. Peters Caserne des Etats-Unis.
423 Hancock et Dauphine.
426 Avenue Louisiana et Tchoupitoulas.
427 Avenue Louisiana et Magasins
428 Avenue Louisiana et Prytanée
431 Avenue Louisiana et S. Remparts.
432 Baronne et Constance.
435 Amelia et avenue St-Charles.
436 Camp et Bouch[illegible]
437 Pen[illegible] et [illegible]
451 A[illegible] et [illegible]
452 [illegible] et Magasins.
4[illegible] Annonciation et Amelia.
461 W[illegible] et Peniston.
462 Constantinople et Tchoupitoulas.
4[illegible] Annonciation et avenue Napoléon.
471 Berlin et Magasins 7me precinct Station de Police.
472 Marengo et Prytanée.
473 Milan et Saratoga.
481 Freret et avenue Napoléon.
482 Pitt et avenue Napoléon, Pompe No 11.
491 Colisée et Jena.
492 Cadiz et Tchoupitoulas.
512 Magasins et Valence.
513 Carondelet et Valence.
514 Valence et Saratoga.
516 Upperline et Prytanée; Station de Chars.
517 Laurel et Lyon.
518 Soniat et Tchoupitoulas.
521 Soniat et Magasins.
523 St-Charles et Dufossat.
524 Avenue Peters et S. Remparts.
526 Avenue Peters et Prytanée.
527 Valmont et Chestnut.
531 Valmont et Laurel.
532 Tchoupitoulas et Octavie.
534 Laurel et avenue Nashville.
536 Magasins et Joseph.
541 Arabella et Perrier.
542 Avenue Nashville et St-Charles.
543 Avenue Palmer et Freret.
561 St-Charles et avenue Henry Clay.
562 Hurst et Calhoun.
563 State et Pitt.
571 State et Camp.
572 Avenue Henry Clay et Chestnut
612 Laurel et Avenue Henry Clay.
613 Tchoupitoulas et Webster,
614 Magasins et Walnut.
615 Broadway et St-Charles.
617 Broadway et Esther.
631 Cherokee et Ann.
632 Burdette et Macarty.
634 Cherokee et Hampson.
635 Short et St-Charles.
641 Burdette et Zimple.
642 Hampson et Dublin.
643 Avenue Carrollton et Burthe.
651 Burdette et Hickory.
652 Leonidas et Burthe.
653 Cambronne et Oak.
712 Dublin et Poplar.
713 Jeannette et Joliet
714 Eagle et Poplar.
715 M. V. R. R. et av. Carrollton

## CHEVAUX ET MULETS

Les recettes pour les chevaux et mulets sont assez bonnes, avec demande modérée et prix plus élevés.

| | |
|---|---|
| Chevaux de selle et de voiture | [illegible] |
| Bons chevaux de trait | 75@125 |
| Chevaux communs | 50@[illegible] |
| Mulets de ville | 150@175 |
| Extra heavy | 200@[illegible] |
| Mulets pour habitations sucrières | 150@[illegible] |
| Mulets pour [illegible] coton | [illegible] |

# Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## [Un]e occasion sans précédent pour s'engager dans un commerce bien établi.

### Propriété Foncière et le Contenu d'Affaires d'Entrepreneur de Pompes Funèbres et Salon Funèbre de Thos E. Lynch, Nos 1425 et 1427 avenue Tulane.

No 85,973 —Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN— Leonard L. Stern, Encanteur— JEUDI, le 13 mai [1909], à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre [de la C]our signé le 31 mars 1909 par l'Hon. [Fre]d D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

[U]n certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, etc., situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Howard, Liberté, Gasquet et l'avenue Tulane, mesurant 48 pieds de face à l'avenue Tulane, 47 pieds 10 pouces, [au] fond, 106 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Howard et 97 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Liberté, le tout plus ou moins en mesure américaine, acquis le 30 juillet 1904, livre des transferts 197, folio 714.

Les améliorations comprennent une grande bâtisse à deux étages connue comme la "Thos [E.] Lynch Funeral Parlors" et contenant quatre chambres et grande écurie avec stalles et chambres pour voitures.

Le contenu de cet établissement de Salon Funèbre consiste d'un buggy de livraison, 1 wagon de livraison, 4 voitures, 1 ambulance, 1 corbillard, 1 barouche; 2 wagons, 5 jeux de harnais doubles, 2 jeux de harnais simples, 1 paire de chevaux sorel, 1 paire de chevaux bai, 1 cheval gris, 3 chevaux bai, 1 paire de chevaux noirs, 1 petit lot de fournitures pour pompes funèbres, 1 vieux corbillard, 1 petit wagon de livraison, meubles de bureau et installations, etc.

Conditions — Le contenu dudit établissement de Pompes Funèbres et salons funèbres ensemble avec la propriété foncière ci-dessus décrite, sur laquelle le commerce est conduit en gros, comptant. L'acquéreur devant payer en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur ladite propriété en et pour l'année 1909, et de déposé chez l'encanteur dix pour cent (10) du montant de son enchère au moment de l'adjudication, de payer tous les certificats nécessaires et requis, et pour l'acte de vente devant être passé pardevant Edward Rightor, notaire.

John P. Sullivan, Arthur Landry, avocats pour le demandeur.
11 avril—11 18 25—mai 2 9 13

## AVIS AUX CREANCIERS.

Joseph E. Gray, Jr. versus Southern Typewriter Exchange, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 88,427 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et toutes autres personnes intéressées [d'a]voir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Marc H. [Bai]ley, receveur, dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—J. Kenton Bailey, avocat.
24 avril—24 28—mai 3

## AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mary B. Douglass.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 70,157—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George Douglass, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — Chas I. Denechaud, avocat.
27 avril—27—mai 1 6

# Garland Wolfe.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## VENTE EN PARTAGE.

### PROPRIETES DE VALEUR,

307-309 RUE CARONDELET

Bâtisse en briques à 4 étages, devanture en granit, à côté du coin de la rue Gravier.

AUSSI

311-313 RUE CARONDELET

Bâtisse en briques à 4 étages, devanture en granit, contigue à la première propriété décrite, avec allée commune à l'arrière.

A quelques pas de la Bourse au Coton, de la Bourse aux Valeurs, de la Bâtisse de la Banque Hibernia, de la Bâtisse Hennen, de l'Hôtel St-Charles, de la Nouvelle Bâtisse de la Banque Whitney, et d'autres structures importantes.

### Dans le Cœur de la Nouvelle-Orléans Commerciale et Financière.

Situations excellentes pour Banques, Sociétés de Homestead, Négociants en Coton et Grains, Compagnies de Navires, d'Assurances, de Courtiers en Actions et Bons, Hommes de Profession, Commerce de Détail, etc., etc.

Les deux susdites propriétés ensemble pourraient être converties en une Bâtisse moderne de Bureaux.

Aussi

### Maison de résidence de choix et substantielle en briques avec vastes terrains,

No 1625 RUE THALIE, près de l'avenue St-Charles.

A une distance de la rue du Canal qui se peut marcher convenable comme Résidence, Maison de Pension, Sanatorium privé, Ecole, Loges, et etc. La maison est une résidence simple en briques à deux étages ayant Corridor, Salons coubles, Salle à manger, Office, Cuisine, Chambre à blanchissage, Huit Chambres à coucher, Chambre à bain, Ecurie et Maison de dépendance. Plans des susdites propriétés à la Bourse.

### VENTE - JEUDI, 20 MAI.

EN vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Henry R. Labouisse et als vs Peter R. Labouisse et als, dossier No 88,727, rendus et lus en pleine Cour le 6 avril 1909 et signés en pleine Cour le 13 avril 1909, par l'Honorable Geo. H. Théard, j'offrirai en vente à l'encan, à la Bourse de Propriétés Immobilières, 311 rue Baronne, à midi, le JEUDI, 20 mai 1909, la propriété ci-après décrite, à savoir:

(1) Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges et ce qui appartient ou en fait partie, située dans le carré borné par les rues St Charles (ci devant Nayades), Erato, Carondelet (ci-devant Apollon) et Thalie, dans le Premier District de cette ville, et formée des terrains ci-après décrits, savoir:

(A) Un terrain mesurant vingt huit pieds, huit pouces de face rue Thalie; la même largeur à l'arrière, et cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, et désigné comme terrain No 27 sur un plan déposé comme No 21 en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire de cette ville.

(b) Une portion de terre contigue au susdit terrain et étant une partie du terrain No 26 sur ledit plan, mesurant vingt-et-un pieds de face rue Thalie sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

(c). Un terrain désigné sur ledit plan par le No 28, et adjacent audit terrain No 27, mesurant vingt-huit pieds et huit pouces de face sur ladite rue Thalie, sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

(2) Deux certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, coutumes, passages, servitudes et tout ce qui en dépend en faisant partie ou de quelque façon y appartenant situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Carondelet, Gravier, Baronne et Union, désigné par les Nos 3 et 4 sur un plan dressé par Louis Bringier, voyer général, le 24me jour de décembre 1835, et déposé en l'étude de C. 3. Cenas, ancien notaire de cette ville, pour référence, les dits terrains mesurent, mesure anglaise, d'après le plan comme suit:

Le terrain No 3, vingt-cinq pieds de face sur ladite rue Carondelet; vingt-cinq pieds à l'arrière sur une allée commune audit terrain et à d'autres; quatre-vingt-cinq pieds, dix pouces et six lignes sur la limite qui le sépare du terrain No 2; et quatre-vingt-sept pieds, cinq pouces et trois lignes sur la limite qui le divise du terrain No 4; et

Le terrain No 4, vingt-cinq pieds de face rue Carondelet; vingt-cinq pieds de largeur à l'arrière sur la susdite allée; quatre-vingt-sept pieds, cinq pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne le divisant dudit terrain No 3, et quatre-vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes sur la limite le séparant du terrain No 5.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909, en sus des prix d'adjudication; il paiera le coût de tous les certificats nécessaires aux ventes respectives et fera un dépôt entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication, dix pour cent; et il n'aura droit aux loyers qu'à partir du jour où sera fait l'acte de vente, et toutes les propriétés sont vendues sujettes à des baux qui expirent le 30 septembre 1909. actes de vente pardevant Edward Rightor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
GARLAND WOLFE, Encanteur, 824 rue Commune.
MM. James Legendre et Morgan & Miller, avocats.
18 avril—18 25—mai 2 9 16 20

# Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE MME CHARLES A. BONNET.

No 89,183—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

## JEUDI, le 20 Mai 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncieres,

No 311 RUE BARONNE.

Le magnifique cottage simple No 2523 rue Columbus contenant vestibule au centre, galerie et chambres élégamment construites et bien situé.

CONFORMEMENT à un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé du 16 avril 1909, je vendrai à l'heure et l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit—

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les lettres O et P de l'îlet 1354, borné par les rues Columbus, Laharpe, Broad et Dorgenois, sur un plan ou certificat d'arpentage dressé par D.E. Seghers & fils, voyers, daté du 13 février 1905, et annexé à un acte passé pardevant Robert Legier, notaire, le 3 mars 1905, d'après lequel dit devis lesdits lots mesurent chacun vingt-cinq pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Columbus sur une profondeur de cent cinquante-huit pieds entre lignes parallèles, et composé du tout du lot No 6 et une partie du lot No 7, sur un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 17 mars 1849, étant déposé en l'étude de Joseph Lisbony, anciennement un notaire en cette ville.

Conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, garantie par hypothèque et lien de vendeur, privilège sur ladite propriété portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, les loyers devant appartenir à l'acquéreur qui partira de la date de la signature authentique de l'acte de vente, transférer le titre, l'acte devant être, tous les certificats nécessaires aux frais de l'acquéreur, pardevant Robert Legier, notaire, les taxes de l'année 1909 devant être assumées par l'acquéreur au dessus et en plus du prix de l'adjudication et un dépôt reçu au moment de l'adjudication de 10 pour cent chez
GEO. ST-PAUL, Encanteur, No 137 rue Carondelet.
18 avril—18 25—mai 2 9 16 20

## AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mary Stenson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 89,481 — Division C—Attendu que la Teutonia Bank and Trust Company a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mary Stenson, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier —J. J. Prowell, avocat.
21 avril—21 25 30

## AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Catherine Wood.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 89,533—Division A. Attendu que Jas P. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Catherine Wood, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.
24 avril—24 28—mai 3